

Metz, le 9 mai 2024

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet METTIS C : Communiqué de presse de François Grosdidier, Béatrice Agaménnone, Jean-Luc Bohl et Thierry Hory**

*Le Préfet de la Moselle a déclaré d'utilité publique la création de la ligne METTIS C, sur les communes de Metz, Montigny-lès-Metz et Marly. Cette décision marque une étape cruciale dans la réalisation de ce projet ambitieux, qui vise à améliorer la mobilité et le cadre de vie des habitants de l'agglomération messine.*

La nouvelle ligne de bus à haut niveau de service METTIS C s'étendra sur 10 km. Elle reliera le centre de Marly au centre-ville de Metz, en passant par les rues du Général Franiatte et du XXe corps Américain à Montigny-lès-Metz. La mise en place de cette nouvelle infrastructure sera accompagnée de la mise en service de nouveaux matériels roulants « zéro émission ».

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet s'est tenue du 4 décembre 2023 au 12 janvier 2024. Elle a été précédée d'une large concertation menée avec les habitants de l'Eurométropole. Pendant toute la durée de l'enquête, l'Eurométropole de Metz a veillé à communiquer toutes les informations nécessaires sur le projet, ainsi que sur les modalités de l'enquête publique, par le biais de différents supports de publicité et de publications d'articles dans les médias locaux.

Les modalités d'information du public mises en œuvre par l'Eurométropole de Metz ont été saluées par la commission d'enquête publique, illustrant ainsi la volonté de la collectivité de construire ce projet dans un cadre très largement partagé.

**CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz**

**Céline VINCENT | Attachée de Presse**

03 57 88 37 18 | 07 87 12 04 78 | [cvincent@eurometropolemetz.eu](mailto:cvincent@eurometropolemetz.eu)



Entre 180 et 200 personnes se sont rendues dans les permanences pour rencontrer la commission d'enquête, et 61 ont déposé leurs observations sur les registres papiers disponibles à l'Eurométropole de Metz, et dans les mairies de Metz-Ville, Marly et Montigny-lès-Metz. Plus de 200 contributions ont été déposées par voie électronique, sur le registre numérique.

Début mars, la commission d'enquête a rendu ses conclusions. Elle a émis un avis favorable au projet, en soulevant une réserve sur la nécessité de réaliser une nouvelle étude comparative, entre un tracé traversant le centre-ville de Marly, et un tracé alternatif transitant par la RD 113a.

En réponse à cette demande, l'Eurométropole a rappelé les arguments qui ont guidé son choix, en indiquant que le tracé par le centre-ville de Marly favorisait le maintien des pratiques actuelles des riverains habitants dans les zones les plus denses de la commune. L'objectif étant également de développer la fréquentation des transports en commun, par le renforcement de l'attractivité de l'offre de la nouvelle ligne METTIS C, et par le développement de rabattements en provenance des quartiers de Marly, non-desservis directement.

Après avoir pris connaissance de ces éléments de réponse, **le Préfet de Moselle a levé la réserve de la commission d'enquête publique et a déclaré d'utilité publique la création de la ligne METTIS C, dans un arrêté publié le 26 avril 2024.**

Avec l'obtention de cette DUP, les premiers travaux sur les emprises foncières maîtrisées sur les secteurs de Marly et de Metz centre pourront débuter à partir de cet été. La procédure d'enquête parcellaire et les négociations foncières sur les rues du Général Franiatte et du XXe corps Américain, seront également engagées avec **l'objectif d'une mise en service complète de la ligne METTIS C au cours de l'année 2027.**

Pour plus d'informations sur le projet METTIS C, le rapport de la commission d'enquête publique et l'arrêté de DUP sont disponibles en ligne sur le site de l'Eurométropole de Metz.

**CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz**

**Céline VINCENT | Attachée de Presse**  
03 57 88 37 18 | 07 87 12 04 78 | [cvincent@eurometropolemetz.eu](mailto:cvincent@eurometropolemetz.eu)



**MAISON DE LA MÉTROPOLE** • 1 place du Parlement de Metz • CS 30353 • 57011 METZ CEDEX 1  
**HÔTEL DE VILLE** • 1 place d'Armes - Jacques-François Blondel • BP 21025 • 57036 METZ CEDEX 1  
[eurometropolemetz.eu](http://eurometropolemetz.eu) • [metz.fr](http://metz.fr)

